

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 février 2025
COMMUNE DE CHASSILLE

Convocation du 20 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de LEGENDRE Michel, Maire.

Présents : VOYDIE Polomnie, BOTEL Amélie, LAUNAY Harmonie, PEUVION Cyrille, PATRY Thomas, TISON Laurent, FEURPRIER Nadège, et DROUET Lucie.

Absents excusés : DONNET Sébastien et GAUTIER Sandrine

Secrétaire de séance : VOYDIE Polomnie.

Date convocation : 20 janvier 2025

Date affichage : 20 janvier 2025

Nombre Membres : 11

Membres présents : 09

Ordre du jour :

- Préparation du budget 2025
- Assainissement collectif : tarifs abonnement 2025/2026 et consommation 2024
- Haie cimetière
- Indemnité de piégeage 2024 et 2025
- Suivi aménagement des bords de Vègre
- Maison 1 place de l'Eglise
- Affaires diverses/ Réflexions sur :
 - Retour goûter et spectacle Noël
 - Préparation Noël 2025

Le compte rendu de la séance du 12/12/2024 est adopté à l'unanimité.

HAIE CIMETIERE

Délibération 2025-02-07-01

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il avait été initialement prévu de remplacer la haie du cimetière soit par une clôture soit par une autre essence de haie.

Après réflexion, au vu du coût et autres contraintes, Monsieur le Maire propose de réduire l'épaisseur de la haie existante. Il leur rappelle que cette opération avait déjà été effectuée en 2021 par l'entreprise Aubier Paysage.

Les membres du Conseil municipal sont favorables à garder la haie du cimetière et réduire son épaisseur.

PREPARATION DU BUDGET 2024
COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet de budget prévisionnel de la commune pour l'année 2025.

Les membres du Conseil municipal sont favorables aux propositions faites par Monsieur le Maire concernant le budget prévisionnel 2025.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF
TARIFS ABONNEMENT 2025-2026
TARIFS CONSOMMATION 2024
Délibération 2025-02-07-02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents, de fixer les tarifs assainissement comme suit :

- Redevance assainissement : 1.22 € HT par m3 d'eau réellement consommée pour l'année 2024 ;
- Abonnement par foyer : 92.5 € pour la période du 1er juin 2025 au 31 mai 2026.

INDEMNITE DE PIEGEAGE ANIMAUX NUISIBLES 2024 ET 2025
Délibération 2025-02-07-03

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'aucune délibération n'a été prise en 2024 concernant les indemnités piégeurs.

Il leur propose donc de délibérer pour celles de l'année 2024 et 2025.

Les membres du Conseil municipal décident d'attribuer une indemnité de 290 € au piégeur d'animaux nuisibles pour le défraiement de ses charges lors de la campagne de dératisation pour l'année 2024 et une indemnité de 295 € pour l'année 2025.

SUIVI AMENAGEMENT DES BORDS DE VEGRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il reste dans l'attente de recevoir des documents concernant le mobilier urbain ainsi que la passerelle. Il reporte donc le sujet à la prochaine réunion.

PROJET AGRI VOLTAÏQUE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal un plan du projet agri voltaïque qu'un jeune agriculteur prévoit d'installer sur la commune sur une vingtaine d'hectares. Les membres du Conseil municipal s'interrogent sur plusieurs points. Monsieur le Maire leur précise que l'auteur du projet et EDF viendront en séance de Conseil municipal au printemps et qu'ils pourront répondre à toutes leurs questions.

CHEMIN LIEU DIT LA BRETONNIERE
Délibération 2025-02-07-04

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le chemin desservant le lieu-dit La Bretonnière est un chemin rural et doit donc être entretenu par la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de soumettre la vente de ce chemin au propriétaire du lieu-dit La Bretonnière pour 10 €, afin qu'il devienne un chemin privé, étant donné qu'il ne sert seulement à desservir sa propriété et qu'il n'a pas de réel intérêt pour la commune.

Les membres du Conseil municipal y sont favorables à l'unanimité.

MAISON 1 PLACE DE L'EGLISE
Délibération 2025-02-07-05

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la maison située 1 place de l'église est mise en vente par les héritiers de la propriétaire décédée. Elle est idéalement située à côté de l'école, la salle des fêtes et l'église.

Il leur expose les photos ayant été prises lors de la visite de la maison ainsi que les plans et surfaces. Le prix de vente de la maison est estimé à environ 40 000 €.

Dans le cas où la commune se porte acquéreur, plusieurs idées d'usage de cette maison sont soumises : lieu de rassemblement pour les aînés, pour l'école, pour des activités diverses... associations, commerce...

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil municipal à donner leur avis, en votant, sur une potentielle acquisition du bien pour 40 000 € et sur les propositions d'usage ayant été exposées ci-avant :

Contre : 1 Abstention : 1 Pour : 7

Monsieur le Maire va donc continuer à se renseigner sur le bien.

Affaires diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu plusieurs cartes de vœux (sénateurs, région, département...) et une carte de remerciement d'une administrée pour le bon d'achat qu'elle a reçu pour Noël.

2025-02-07-01	HAIE CIMETIERE
2025-02-07-02	ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIFS ABONNEMENT 2025-2026 TARIFS CONSOMMATION 2024
2025-02-07-03	INDEMNITE DE PIEGEAGE ANIMAUX NUISIBLES 2024 ET 2025
2025-02-07-04	CHEMIN LIEU DIT LA BRETONNIERE
2025-02-07-05	MAISON 1 PLACE DE L'EGLISE

Suivent les signatures

Michel LEGENDRE
Maire



Polomnie VOYDIE
Secrétaire de séance

